

Département de l'ESSONNE

République Française

Arrondissement d'ETAMPES

**Extrait du registre des DELIBERATIONS**

Commune de DOURDAN

**du Conseil Municipal du 23 mai 2019**

Nomenclature N° : 3

Conseillers en exercice : 33

N°DEL2019046

Présents : 27

Votants : 32

**Objet : Fibre optique : Convention entre la commune et le SMO Essonne Numérique - Rue Lebrun**

Le 23 mai 2019 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Madame la Maire le 17 mai 2019, s'est réuni sous la Présidence de Maryvonne BOQUET, au Centre Culturel de Dourdan.

**PRESENTS :** Maryvonne BOQUET, Olivier BOUTON, Gérard DIAZ, Sylvine HENDELUS, Séverine HULBACH, Thomas KIEFFER, Tarik EL GACHBOUR, Pierre DUCOLONER, Annie SARRAN, Farid GHENNAM, Didier LECRENAIS, Luc TURNER, Béatrice CROS, Nessa DAVRAIN, Aude BOQUET, Elsa CAUDY, Nicolas LECOT, Thérèse GILBERT, Christophe JEDRECY, Brigitte ZINS, Romain VITEAU, Eric RINEAU, Marie-Ange ROUSSEL, Christophe NICOLAU, Alessandro BERTONE, Nadia LE BOURNOT, Marc MACAN, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES :** Catherine AUBERT a donné pouvoir à Maryvonne BOQUET, Claudine KIEFFER a donné pouvoir à Thérèse GILBERT, Désigane FLORE a donné pouvoir à Séverine HULBACH, Jean-Jacques DULONG a donné pouvoir à Romain VITEAU, Fabienne LAPINA a donné pouvoir à Marc MACAN, conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ABSENTE :** Christelle BARTHELEMY

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Thérèse GILBERT

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique, le Syndicat Mixte Ouvert (SMO) Essonne Numérique a sollicité la commune de Dourdan, afin d'établir le réseau de communications électroniques à très haut débit, par l'installation et l'implantation sur le domaine privé communal des équipements de communications électroniques de type armoire, en bordure de la parcelle communale cadastrée section AO 10 au N°43 de la rue Lebrun, sur une emprise de 1m<sup>2</sup>.

Il convient de signer une convention de mise à disposition du domaine privé.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

**Vu** la déclaration de travaux accordée sous le n° 91 200 18 10079 autorisant l'installation de l'armoire technique,

**Vu** le projet de convention déterminant les conditions de mise à disposition,

**Vu** l'avis de la commission « Urbanisme-Travaux et développement durable » du 13 mai 2019,

**Considérant** que cet équipement permettra d'y installer des « nœuds de raccordement optiques » nécessaires au déploiement de la fibre et couvrir près de 7 129 foyers et entreprises sur le territoire Dourdannais,

**Considérant** que cet équipement est installé en bordure du domaine public sur une parcelle communale, classée dans le domaine privé communal,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité**

- **d'approuver** le projet de convention d'autorisation de travaux, de droits d'usage et de droit de passage, pour l'installation d'équipements de communications électroniques, détaillant les modalités d'installations et d'exploitation d'une armoire de distribution des réseaux de la fibre optique sur la parcelle AO n° 10 sise 43 Rue Lebrun, sur une emprise de 1m<sup>2</sup>, annexée à la présente délibération.

- **de fixer** la durée de la présente convention à 25 ans renouvelable par tacite reconduction à compter de sa date de signature.
- **de dire** que la mise à disposition est conclue à titre gracieux.
- **d'autoriser** Madame la Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer la convention ainsi que tous les documents afférents à cette mise à disposition.

Acte rendu exécutoire :

- Publié le : **4 JUIN 2019**
- Transmis au représentant de l'Etat

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme  
La Maire,



Maryvonne BOQUET